

La Ville sous le regard de la Chambre régionale des comptes

La Ville est en plein audit de la Chambre régionale des comptes (CRC). Subdivision régionale de la Cour des comptes, la CRC s'impose comme une vigie des finances publiques locales. Sur des thématiques bien précises, elle vérifie la régularité et la probité de la gestion publique dans les territoires, s'assure de la fiabilité des comptes des collectivités territoriales ainsi que des établissements publics locaux et, plus généralement, du bon emploi de l'argent public au niveau local. Présidée par un magistrat des juridictions financières, elle a trois missions : le contrôle juridictionnel, l'examen de la gestion et le contrôle des actes budgétaires. En France, les Chambres régionales des comptes sont au nombre de 15 en métropole. Sur notre secteur c'est la Chambre régionale des comptes Rhône Alpes Auvergne qui intervient.

Un passé sombre

La présence à Aix-les-Bains de la CRC reste toujours synonyme, dans la mémoire aixoise, d'une certaine appréhension, crainte, renvoyant à des heures sombres qu'a connues la ville. Cette dernière avait alors été à la limite d'être mise sous tutelle. A son retour au poste de maire après les élections de 1995, André Grosjean n'a pu équilibrer le budget de la ville en raison de dérives financières lors du mandat précédent. Il en a référé au Préfet qui a saisi immédiatement la CRC qui a étudié les voies et moyens pour définir, en concertation, un plan de redressement, avec des mesures draconiennes, que la commune a dû respecter. Pour l'avoir vécu, Alain Gabriel, alors directeur général des services (DGS), précise que la ville est aujourd'hui loin de cette situation : «C'était un contexte de crise terrible avec des mesures difficiles à prendre à tous niveaux. Heureusement, cette période est derrière nous. La situation a été assainie pour repartir sur un nouvel élan début des années 2000. Aujourd'hui, la procédure de la CRC n'a rien à voir. Son actuel contrôle est tout à fait différent et s'inscrit dans la vie normale d'une collectivité.»

Mandaté par Dominique Dord pour être l'interlocuteur de la mairie auprès de la CRC, en sa qualité d'expert territorial concerné par les problèmes juridiques et contentieux, et d'ancien DGS de la période contrôlée, Alain Gabriel confie que cette procédure s'intègre dans un rythme habituel de visite des collectivités tous les cinq ans et porte sur la période 2009-2014.

Trois axes de contrôle

C'est à l'automne dernier que le maire a reçu la lettre l'informant de l'inscription au planning de la CRC de l'examen de gestion de la commune, avec l'indication du nom du magistrat rapporteur, Gille Jaillot, et de ses deux assistants de vérification, une femme et un homme. Le magistrat rapporteur conduit les vérifications et, comme son nom l'indique, établira un rapport. Il a les mêmes pouvoirs qu'un juge d'instruction et se veut impartial. Un premier rendez-vous s'en est suivi avec le maire afin de lui demander que tous les services municipaux se mettent à la disposition du magistrat. Les thèmes principaux sur lesquels se portera le contrôle lui ont de plus été indiqués.

Si en 2008-2009, la CRC avait passé au crible les opérations foncières et immobilières ainsi que les 550 marchés publics, dont au final la qualité des procédures de la ville en commande publique avait été mise en avant, cette fois-ci l'examen concerne d'autres sujets. Il est question de gestion des ressources humaines, comment la ville manage un personnel important de plusieurs centaines de fonctionnaires territoriaux par rapport à la période de crise et d'économie de fonctionnement. Autre thème : l'ana-



Interlocuteur de la mairie auprès de la Chambre régionale des comptes, Alain Gabriel, expert territorial et DGS sur la période contrôlée.

lyse financière. Il s'agit de voir sur cette période comment la ville a pu maintenir une stabilité des taux d'imposition tout en privilégiant l'investissement et cela sans endettement nouveau. Enfin, la CRC a décidé de se pencher sur la vie associative que ce soit au niveau comptable, financier et juridique, notamment au travers des subventions versées, des conventions d'objectif passées, des locaux mis à disposition... Le but est de regarder entre autres s'il n'y pas de rupture d'égalité entre les associations, de conflit d'intérêt ou de gestion de fait. Signalons que la CRC a été amenée à visiter la Maison des associations, qu'elle avait, lors du précédent rapport, pointé du doigt en termes de vétusté et de gaspillage énergétique. Ce bâtiment rénové constitue ainsi un bon point pour la ville.

Un important travail

Alain Gabriel précise que cet audit représente un important travail. Après un contrôle comptable en amont auprès du trésorier de la ville, le magistrat rapporteur, accompagné de ses assistants, est venu plusieurs fois à Aix, depuis le début de l'année, et a en particulier multiplié les entretiens et échanges par mails ou téléphone avec les responsables des services concernés par les trois axes de contrôle : les services administration générale, vie associative, financier et ressources humaines. Aujourd'hui, l'instruction semble quasiment terminée. La prochaine étape est un entretien approfondi avec le maire prévu à la mi-juin. Ne pouvant décider seul, le magistrat rapporteur présentera ses conclusions à la CRC qui donnera le feu vert à la rédaction du rapport d'observations provisoires. La Ville recevra alors certainement à l'automne ce rapport auquel le maire répondra point par point. Le rapport et la réponse de la Ville donneront ensuite lieu à des discussions au sein de la CRC qui établira alors le rapport d'observations défini-

tives. Celui-ci sera renvoyé à la Ville qui devra le communiquer à la première séance du conseil municipal qui suit. Cela nous portera à la fin de l'année, début de l'année prochaine.

Une reconnaissance

A ce stade, Alain Gabriel déclare : «la procédure se passe très bien entre personnes intelligentes. Elle est conforme au droit public des collectivités locales et aux contrôles qui doivent se faire de l'utilisation de l'argent public. Elle a de plus un intérêt évident, faisant améliorer au fur et à mesure du temps, la gestion des collectivités locales. C'est à la fois intéressant pour la ville, pour les élus dont la politique est ou non confirmée, et pour les services. Quand il y a par exemple de bons retours concernant les marchés publics, c'est une façon de souligner la qualité de la gestion au sens de la compétence des services municipaux. C'est en somme une reconnaissance de leur professionnalisme, un label de qualité pour la Ville.»

Interrogé, le député-maire ajoute : «je trouve cet audit très utile. Je pense qu'il est important d'avoir, en plus du directeur général, du directeur financier, un œil critique et constructif. Cela nous aide à progresser et à mieux gérer notre commune. Nous ne sommes pas obligés d'appliquer les recommandations qui nous sont faites. Mais à chaque fois que c'est possible, nous les suivons. C'est comme ça que nous avons procédé à la transformation de l'Office de tourisme en établissement public industriel et commercial ou amélioré nos relations avec la Société du cercle avec la régularisation d'une location par rapport au Théâtre du Casino.»

Précisons que parallèlement à la Ville, la Communauté d'agglomération du lac du Bourget est également en train de faire l'objet d'un contrôle de la CRC.